

GESTION LOCATIVE

BAREME

HONORAIRES DE GESTION COURANTE (à la charge du propriétaire)	€ HT	€ TTC
■ Honoraires de base - Tranches sur la base du total des encaissements mensuels par lot		
▪ de 0 à 600,00 €	8,00%	9,60%
▪ de 600,01 à 1.200,00 €	7,00%	8,40%
▪ de plus de 1.200,00 €	6,00%	7,20%
→ Honoraires de base minimum par mois	16,67 €	20,00 €
■ Honoraires de Garantie des Loyers Impayés - base du total des encaissements mensuels par lot	2,50%	3,00%
■ Honoraires de Garantie d'Occupation - base du total des encaissements mensuels par lot	1,80%	2,16%
■ Frais fixes de gestion (par trimestre et par immeuble géré)	11,66 €	14,00 €

HONORAIRES PRESTATIONS OCCASIONNELLES	€ HT	€ TTC
---------------------------------------	------	-------

Gestion administrative

■ Frais de constitution de dossiers (type ANAH, PACT HABITAT, sinistres, congés bailleur, ...)	169,16 €	203,00 €
■ Frais suivi dossier permis/autorisation de louer	100,00 €	120,00 €
■ Honoraires de rédaction d'acte	126,66 €	152,00 €

Bail d'habitation :

■ Honoraires de rédaction d'acte de renouvellement ou d'avenant pour chaque partie bailleur et locataire (dans le cadre des locations soumises à la loi du 6 juillet 1989, les honoraires facturés au propriétaire seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire)	126,66 €	152,00 €
---	----------	----------

Bail commercial et professionnel : bail, avenant et renouvellement

■ Honoraires de rédaction d'actes pour chaque partie (sur le loyer annuel HT x 9 ans) – minimum de facturation 400€ TTC	0,60%	0,73%
■ Honoraires de rédaction d'actes pour chaque partie : révision triennale	338,33 €	406,00 €
■ Honoraires de négociation pour augmentation du loyer, à la charge du bailleur (augmentation annuelle HT et hors charges par tranches cumulatives)		
▪ de 0 à 10 000 €	10,00%	12,00%
▪ de 10 000,01 € à 20 000 €	7,00%	8,40%
▪ de 20 000,01 € à 30 000 €	6,00%	7,20%
▪ plus de 30 000 €	4,00%	4,80%
■ Vacation horaire	125,00 €	150,00 €

Gestion financière

■ Frais de déclaration de TVA (par trimestre)	33,75 €	40,50 €
■ Frais d'arrêt de compte locataire suite congé vente/reprise	67,50 €	81,00 €
■ Frais pour l'établissement des éléments de déclaration de revenus fonciers:		
▪ par an et par immeuble géré : 1 lot	85,23 €	103,00 €
▪ par an et par immeuble géré : 2 à 5 lots	98,33 €	118,00 €
▪ par an et par immeuble géré : 6 à 10 lots	115,00 €	138,00 €
▪ par an et par immeuble géré : plus de 11 lots	140,00 €	168,00 €
■ Supplément pour dépôt de garantie non conservé par le Mandataire (sur la base des encaissements)	1,50%	1,80%
■ Supplément pour acompte mensuel (sur la base des encaissements)	1,00%	1,20%

Gestion technique

■ Suivi des travaux dépassant le cadre de l'entretien courant	à la vacation horaire
■ Frais visite patrimoniale avec compte-rendu	100,00 € 120,00 €

Représentation et procédure

■ Autres prestations occasionnelles (représentation du Mandant, gestion des sinistres, gestion des impayés hors lots assurés en GLI, suivi dossier conciliation, nouvelles obligations réglementaires et législatives, etc.)	à la vacation horaire
--	-----------------------

Honoraires de vacation

■ Vacation horaire	125,00 €	150,00 €
--------------------	----------	----------

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20% - Barème applicable à compter de janvier 2021

FONCIA Marseille - Siège social : rue Edouard alexander 13010 Marseille - 067 803 916 RCS Marseille

GESTION LOCATIVE

BAREME

Gestion Immeuble Total

(Forfait non basé sur les encaissements. En sus des honoraires de gestion courante et des prestations occasionnelles)

■ Forfait trimestriel (Visite immeuble, négociation contrats, budget d'exploitation, bilan patrimonial...)		
▪ par trimestre et par immeuble géré : 1 à 5 lots	57,50 €	69,00 €
▪ par trimestre et par immeuble géré : 6 à 11 lots	107,50 €	129,00 €
▪ par trimestre et par immeuble géré : 12 lots et plus	157,50 €	189,00 €

Prestations Occasionnelles Immeuble Total

■ Faire établir état descriptif division, élaborer plan pluriannuel travaux, suivi opération gros travaux, estimation valeur vénale, suivi sinistres...		
▪ Vacation horaire	125,00 €	150,00 €

Honoraires de vacation

■ Vacation horaire	125,00 €	150,00 €
--------------------	----------	----------

HONORAIRES ANNEXES / FRAIS LOCATAIRES

Baux d'habitation non soumis à la loi du 6 juillet 1989

■ Frais d'envoi d'avis d'échéance	1,92 €	2,30 €
■ Frais d'envoi de quittance	1,92 €	2,30 €
■ Frais pour traitement de loyers impayés	clause pénale	
■ Frais pour chèque et prélèvement impayés	32,29 €	38,75 €

Baux professionnels et commerciaux

■ Frais d'envoi d'avis d'échéance mensuel	4,09 €	4,91 €
■ Frais d'envoi d'avis d'échéance trimestriel	8,25 €	9,90 €
■ Frais pour traitement de loyers impayés	clause pénale	
■ Frais pour chèque et prélèvement impayés	32,29 €	38,75 €

NB : Les produits de trésorerie qui peuvent être générés par la gestion courante correspondent à un complément d'honoraires et restent acquis au mandataire

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20% - Barème applicable à compter de janvier 2021

FONCIA Marseille - Siège social : rue edouard alexander 13010 Marseille -067 803 916 RCS Marseille